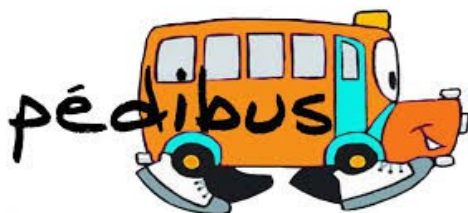


PEDIBUS

Rappels : Définitions – Règlements – Assurances



Le pédibus est un ramassage scolaire à pied conduit par des adultes bénévoles (parents, grands-parents, retraités,), suivant un itinéraire précis, avec des horaires préétablis. C'est un échange de service gratuit entre parents.

Le pédibus part à l'heure à l'initiative du conducteur.

Il pourra attendre les retardataires quelques instants sans prendre toutefois le risque de mettre tout le groupe en retard.

Les points d'arrêt sont identifiés.

Les enfants passent la porte de l'école sous les yeux du conducteur.

Il est disponible pour tous les enfants même pour les plus petits, du moment que ces derniers sont capables de marcher une certaine distance à un certain rythme.

En matière d'assurance, les parents gardent toutes leurs prérogatives.

Les déplacements domicile – école sont couverts par l'assurance scolaire.

Les enfants sont équipés d'un gilet réfléchissant de sécurité.



Chaque accompagnateur s'engage à respecter le code de la route et les règles de sécurité.

Chaque parent s'engage à faire respecter par son enfant les consignes de sécurité dictées par le conducteur et atteste être assuré(responsabilité civile) ainsi que son enfant (assurance scolaire)